



Départ anticipé pour changement de bail du propriétaire

Par **Emiliecoach**, le **17/10/2017** à **21:52**

Bonjour,
Je viens vers vous car hébergé souhaiterais forcer mon propriétaire à tenir ses engagements...
Cela fait maintenant 5 ans que j'habite un appartement au 6e étage.
L'immeuble a été racheté par une société de placements il y a plus d'1 an.
En septembre, nous avons reçu une lettre pour nous demander un rendez vous que j'ai eu il y a une semaine. Notons que je n'ai reçu aucun recommandé.
Les gérants de la société gros travaux (parties communes et rénovation d'appartements en vue début revente au 6e étage) et que de ce fait ils souhaitent me reloger dans un appartement similaire au mien au 3ème étage.
Cela ne m'intéressait pas, nous avons donc négocié qu'ils me payent les frais de déménageurs dans le cas où je trouverais un autre appartement dans la ville m'assurer de récupérer ma caution?
Nous sommes plusieurs au 6e étage à être relogé (ou non pour ma part) sans lettre recommandée et surtout sans délai légal si je ne me trompe pas...quand pensez vous?
Merci mille fois de votre réponse...

Par **Emiliecoach**, le **17/10/2017** à **21:53**

J'ai eu la confirmation par mail de mon propriétaire...ça m'a rassuré merci encore